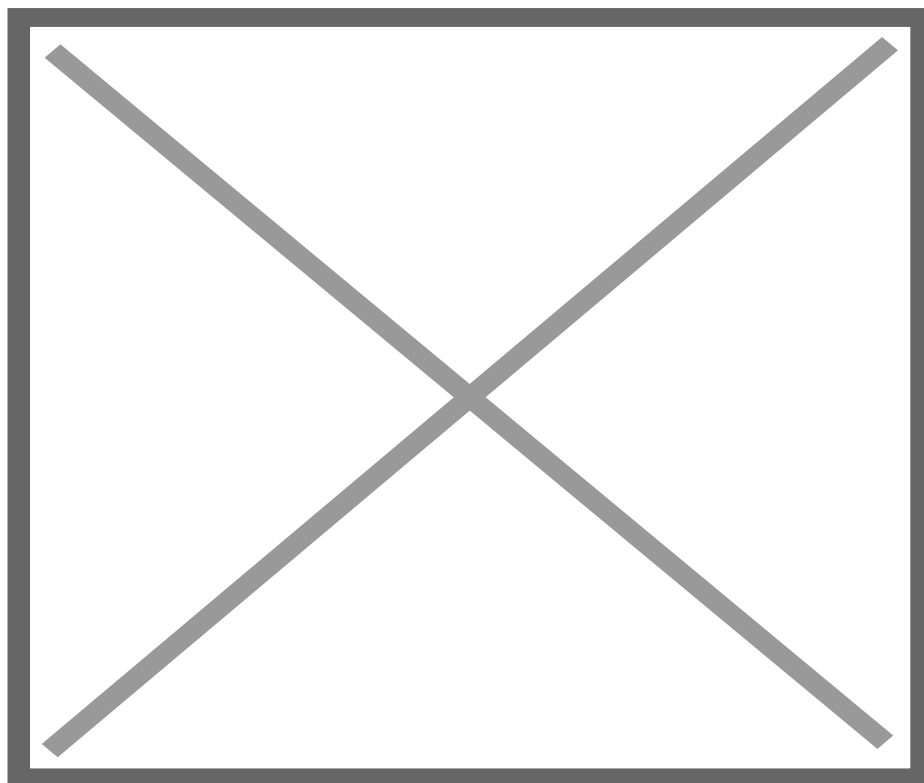


Évolution des abonnements aux services publics d'eau et d'assainissement



La Communauté de communes fait **évoluer ses abonnements aux services d'eau potable et d'assainissement**.

Les services proposés ont fortement évolué ces dernières années :

- La **mise en place de la télérelève**, l'information des usagers en temps réel de fuites sur leurs installations privatives : système d'alertes par sms et prises de contacts téléphoniques de surconsommation sur leurs installations privatives,
- L'**ajustement des mensualités en cours d'année** (pour les habitants mensualisés) à leur consommation réelle,
- Le développement des **contrôles de conformité d'assainissement**,
- L'**accompagnement des usagers pour l'obtention de subventions** auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité de leurs installations privatives d'assainissement,
- L'**accompagnement des usagers en cas de difficultés de paiement** avec deux objectifs : leur éviter des poursuites d'huissier lancées par la Trésorerie en cas d'impayés et recouvrer des recettes afin de maîtriser les augmentations,
- La **mise aux normes des équipements d'eau et d'assainissement** (système d'exploitation et infrastructures : château d'eau, forages, station de déferrisation, station d'épuration ...) et des réseaux d'eau et d'assainissement.

Ce qui change concrètement sur votre facture :

- **Le prix du m³ d'eau n'augmente pas.**
- L'abonnement annuel d'eau potable passe de 23,18€ HT à 34€ HT.
- L'abonnement annuel d'assainissement passe de 10.93€ HT à 26€ HT.

L'augmentation de ces abonnements permettra de **garantir l'amélioration et l'adaptation continues de nos services** mais également le **respect des normes réglementaires** de plus en plus contraignantes dans les domaines de la qualité de l'eau potable, des rejets liés à l'assainissement des eaux usées et plus largement de la préservation de la ressource en eau.

Un accompagnement toujours présent

Nos services restent à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficultés de paiement ainsi que pour toute information complémentaire.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez opter pour la mensualisation de vos paiements : c'est un service gratuit qui vous permet de mieux gérer votre budget. Grâce à la télérelève, vos échéances sont réajustées en cours d'année et s'adaptent à votre consommation.

Tout savoir sur la facturation de l'eau : [Facturation de l'eau | Vallée Dorée - Communauté de communes du Liancourtois](#)

Publié le 30/04/2026